



MAIRIE DE SAINT-MEDARD SUR ILLE

ARRETE MUNICIPAL

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION – ROUTE BARRÉE
A L'OCCASION DE TRAVAUX DU PN 11
SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-MEDARD SUR ILLE – ROUTE DE LA BELLE ETOILE
Sur des périodes allant du 4 au 15 novembre 2019**

Le Maire de la commune de Saint-Médard sur Ille,

Vu la loi N° 32-123 du 02 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des Départements, et des Régions ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté du 06 Novembre 1992, livre 1, huitième partie « signalisation temporaire » ;

Considérant que pour des raisons de stockage de matériaux lié aux travaux du PN 11, il est nécessaire de barrer la route de la Belle Etoile;

ARRETE

Article 1 – Pour les natures de travaux définies à l'article 2 du présent arrêté, les restrictions suivantes à la circulation pourront être appliquées au droit du chantier contrôlé par des entreprises privées :

Sur la voie communale de la Belle Etoile ;

Et afin de permettre les travaux, une modification de circulation sera appliquée sur cette voie :

- Interdiction de circuler du 4 au 15 novembre 2019;

Article 2 – La réglementation prévue à l'article 1 du présent arrêté, pourra être imposée au droit du chantier désigné ci-après :

- Travaux sur le PN 11

Article 3 – La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 6 Novembre 1992 (Livre 1 – huitième partie « signalisation temporaire »).

Article 6 – Toute infraction au présent arrêté pourra être poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 – Le présent arrêté sera publié et affiché à chaque extrémité des travaux.

Article 8 – Monsieur le Maire de St Médard sur Ille, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

A Saint-Médard sur Ille,
Le 21 octobre 2019
Le Maire,
N. BOURNONVILLE

